



Détournement d'héritage

Par petrarossa

Bonjour, le notaire ne me donne pas les justificatifs de nu propriété, suite au de ces de mon père ; Je suis en curatelle et quels sont mes moyens de défenses

Par Nihilscio

Bonjour,

Le notaire est parfois soupçonné a priori coupable des pires turpitudes.

Votre question manque de précisions.

Qui soupçonnez-vous de détourner votre héritage ? Le notaire qui chercherait à faire main basse sur ce que votre père vous a transmis ? J'en doute.

Pourquoi avez-vous besoin d'une attestation de nue-propriété ? Nue-propriété de quoi ? La veuve de votre père a peut-être opté pour l'usufruit. A quel stade en est le règlement de la succession ?

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances,

Vous pouvez directement obtenir des renseignements immobiliers auprès du SPF, soit avec le nom du propriétaire, soit avec le numéro de la parcelle concernée.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17759[/url]

Mais il faudrait déjà que la mutation après décès ait été publiée, ce qui demande souvent plusieurs mois.

Pouvez vous préciser la date du décès, l'avancement du traitement de la succession et surtout pourquoi vous parlez de "détournement" ?

Par Karpov

Bonjour,

C'est vrai que les notaires ont bon dos.

Et j'ajoute que nous supposons que c'est vous qui avez la nu-propriété du bien: il existe donc un acte de donation dont vous devez avoir un exemplaire en tant que nu-propriétaire.

Si vous l'avez égaré vous pouvez le retrouver au Service de la Publicité Foncière (SPF) de votre département ou auprès du notaire qui l'a rédigé (les notaires archivent les actes authentiques pendant 75 ans).

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Qu'appellez-vous un "justificatif de nue-propriété" ? Il n'existe aucun document qui porte ce nom.